

# 36e dimanche

99. Q. Qu'ordonne le troisième commandement?

A. Que non seulement nous ne blasphémions  
ni ne profanions le Nom de Dieu  
par des jurons<sup>1</sup>,  
de faux serments<sup>2</sup> et des jurements inutiles<sup>3</sup>,  
mais que, par notre silence ou notre complaisance<sup>4</sup>,  
nous ne nous rendions pas complices  
de péchés aussi horribles;  
en résumé,  
que nous n'ayons son saint Nom à la bouche  
qu'avec crainte et vénération<sup>5</sup>  
afin de le confesser<sup>6</sup>, de l'invoquer<sup>7</sup>  
et de le glorifier droitement  
dans toutes nos paroles et nos actions<sup>8</sup>.

1. Lév. 24:10-17.
2. Lév. 19:12.
3. Matt. 5:37; Jac. 5:12.
4. Lév. 5:1; Prov. 29:24.
5. Ps. 99:5; És. 45:23; Jér. 4:2.
6. Matt. 10:32-33; Rom. 10:9-10; 1 Pi. 3:15.
7. Ps. 50:14-15; 1 Tim. 2:8.
8. Rom. 2:24; Col. 3:16-17; 1 Tim. 6:1.

100. Q. Outrager le Nom de Dieu  
par jurements et blasphèmes  
est-il un si grand péché que Dieu soit irrité  
même contre ceux qui ne s'efforcent pas  
de l'empêcher et de l'interdire.

A. Oui, certainement<sup>1</sup>;  
car il n'y a pas de plus grand péché,  
ni rien qui excite davantage la colère de Dieu  
que le blasphème de son Nom.  
C'est aussi pourquoi il a ordonné de le punir de mort<sup>2</sup>.

1. Lév. 5:1.
2. Lév. 24:15-16.